

Réunion du Comité Syndical du 05 Juillet 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Date de la convocation : 27 Juin 2018

Présidents de séance : Monsieur Gilles BENOIT, Président (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)

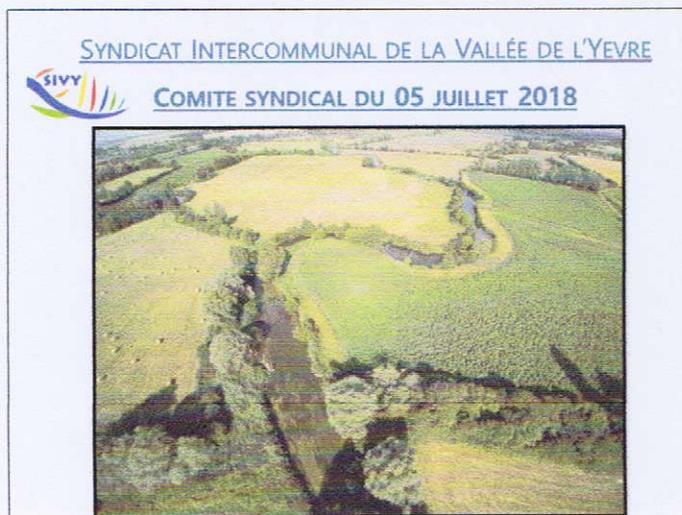
Secrétaire de séance : Monsieur Dominique TELLIEZ (Communauté d'Agglomération Bourges Plus)

Présents avec voix délibérative :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. CHALOPIN ; M. DUPERAT ; M. TELLIEZ ; M. CORBION ; Mme LEBLANC ; Mme VINCON ;
- Communauté de Communes Cœur de Berry : M. BLIAUT ;
- Communauté de Communes La Septaine : M. ACOLAS ; M. BAUDON ; M. GOUVERNAIRE ; M. LANZARONE ;
- Communauté de Communes Les Villages de la Forêt : Mme JAUBERT ;
- Communauté de Communes Sauldre et Sologne : M. COUDRAT ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. NAUDET ; M. BLAIN ; M. PASSE ; M. MAROT ; M. RIPARD ; Mme PICARD ; M. PARFAIT ; M. LETOURMY ; M. DESROCHES ; M. BENOIT ; M. MACHADO ; M. DUTEIL ; M. OZON ; M. TERNIER ; M. COSSON ; M. POISSON ; Mme TAILLANDIER ; M. LOURY ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme KAOUES.

Absents excusés :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. MESEGUER ; Mme RASSION ; M. HUCHINS ;
- Communauté Cœur de Berry : Mme DELAPORTE ;
- Communauté de Communes La Septaine : M. POLICARD ; M. SAUTEREAU ; M. ROMAIN
- Communauté de Communes Les Villages de la Forêt : Mme TORCHY ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. BENARD ; M. LELOUP ; Mme SAISSSELIN ; M. BARON ; M. RENARD ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme HOVASSE PRELY.



M. BENOIT, Président, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint.

- Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Dominique TELLIEZ (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

- Désignation des membres de la commission Marché A Procédure Adaptée, dite commission « MAPA » (délibération n° 26/2018 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)

Projet de délibération n° 26/2018

Désignation des membres de la commission Marché A Procédure Adaptée, dite commission « MAPA »

Le Président expose :

Les CAO ne sont pas obligatoires pour les marchés passés selon la procédure adaptée. Dans ce cas, les modalités de composition et d'intervention de cet organe collégial de consultation sont librement définies. Il s'agira donc d'une CAO qui ne pourra émettre qu'un simple avis ;

Considérant qu'il peut être décidé de mettre en place une Commission MAPA qui reflètera au mieux la présentation sur le bassin ;

Outre le Président et les membres du bureau SIVY, la dite commission est composée de trois délégués du bassin dit « aval », trois délégués du bassin dit « amont » et d'au moins un délégué de la commune concernée par le marché (excepté les marchés à bons de commandes).

Le Président recense les délégués intéressés :

Candidats :

Dit « Bassin Aval »

Monsieur ou Madame.....
Monsieur ou Madame.....
Monsieur ou Madame.....

Dit « Bassin Amont »

Monsieur ou Madame.....
Monsieur ou Madame.....
Monsieur ou Madame.....

Il est proposé au Conseil Syndical de procéder à l'élection des membres de la Commission MAPA.

Monsieur BENOIT précise le fonctionnement de la commission MAPA, il y mentionne le souhait que le territoire soit représenté dans sa géographie et ses usages, c'est pourquoi des membres de différents secteurs de bassin sont invités à présenter leur candidature ainsi que de professions différentes.

Monsieur BENOIT recense les délégués intéressés :

Candidats :

Bassin Aval

- Monsieur Patrick PARFAIT (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)
- Madame Charlotte PICARD (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)
- Monsieur Jean-Jacques DUTEIL (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)
- Monsieur François COUDRAT (Communauté de Communes Sauldre et Sologne)

Bassin Amont

- Monsieur Alain PASSE (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)
- Monsieur Alain BAUDON (Communauté de Communes La Septaine)

Décision :

La liste est arrêtée ainsi :

Bassin Aval

- Monsieur Patrick PARFAIT (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)
- Madame Charlotte PICARD (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)
- Monsieur Jean-Jacques DUTEIL (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)
- Monsieur François COUDRAT (Communauté de Communes Sauldre et Sologne)

Bassin Amont

- Monsieur Alain PASSE (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)
- Monsieur Alain BAUDON (Communauté de Communes La Septaine)

Pour : 32
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

- Validation du Règlement Intérieur (délibération n° 27/2018 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)

Projet de délibération n° 27/2018 **Validation du Règlement Intérieur**

Le Président expose :

Vu l'article L2121-8 du Code Général de Collectivités Territoriales indiquant que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation » ;

Vu l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune d'au moins 3 500 habitants sont également tenus d'établir dans les mêmes conditions leur règlement intérieur ;

Vu le Conseil Syndical Electif du 27 Juin 2018 ;

Considérant que le règlement intérieur fixe notamment les conditions de périodicité de séance, de convocations, d'accès aux dossiers ou de la tenue des débats.

Considérant que le présent règlement devra être adopté à chaque renouvellement du comité syndical dans les 6 mois qui suivent son installation.

Il est proposé au Comité d'adopter le règlement intérieur ci-joint.

Pour : 32
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

**- Fixation des indemnités de fonction au Président et des Vice-Présidents
(Délibération n° 28/2017 présentée par Monsieur Gilles BENOIT, Président)**

Projet de délibération n° 28/2018

Fixation des indemnités de fonction au Président et des Vice-Présidents

Le Président expose :

Vu les dispositions de l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que « les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un syndicat de communes, d'une communauté de communes, d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération, d'une métropole et d'un syndicat d'agglomération nouvelle pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » ;

Vu le Conseil Syndical Electif du 27 Juin 2018 ;
Vu les arrêtés portant délégations de fonctions ;

Considérant qu'il y a lieu conformément à l'article L.5211-12 du CGCT de fixer par délibération les indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents suite à l'élection du Président et des Vice-présidents le 27 Juin 2018 ;

Considérant que les taux maximaux susceptibles d'être alloués au Président et aux Vice-présidents du Syndicat sont les suivants au vu de sa population totale :

	Président	Vice-présidents
Population total	Taux maximal (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Taux maximal (en % de l'indice terminal de la fonction publique)
100 000 à 200 000	35,44	17,72

Le Président demande au Conseil Syndical de l'autoriser à appliquer les taux figurant dans le tableau ci-dessous :

	Président	Vice-présidents
Population total	Taux maximal (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Taux maximal (en % de l'indice terminal de la fonction publique)
100 000 à 200 000	19	7

Il est proposé au Comité à compter de ce jour :

- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Président à 19 % de l'indice terminal de la fonction publique ;
- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions des Vice-Présidents à 7 % de l'indice terminal de la fonction publique ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget 2018 au compte 6531 ;
- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif l'ensemble des indemnités alloués aux Président et Vice-Présidents.

ANNEXE

RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS BRUTES MENSUELLES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU BUREAU

Monsieur Gilles BENOIT, Président	735,42 €
Monsieur Bernard DUPERAT, 1 ^{er} Vice-Président	270,95 €
Monsieur Thierry COSSON, 2 ^{ème} Vice-Président	270,95 €
Monsieur Jacques ROMAIN, 3 ^{ème} Vice-Président	270,95 €
Monsieur Daniel BENARD, 4 ^{ème} Vice-Président	270,95 €
Monsieur Dominique TELLIEZ, 5 ^{ème} Vice-Président	270,95 €

Le Président précise la volonté du bureau de ne pas modifier les indemnités et de rester dans la continuité.

Monsieur DUTEIL émet la possibilité d'augmenter les indemnités au regard de l'importance que prennent certains projets, des évolutions des compétences et des responsabilités.

Messieurs BENOIT, COSSON, DUPERAT et TELLIEZ répondent qu'il pourrait être envisagé d'en discuter en 2019 et lors de l'élaboration du prochain budget. Le bureau des élus s'est réuni spécifiquement pour évoquer les délégations et indemnités et avait décidé de maintenir en l'état les indemnités pour le moment.

Pour : 32
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

- Motion AELB (délibération n° 29/2018 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)

Projet de délibération n° 29/2018

Motion AELB

Le Président expose :

Vu la motion adoptée par le Comité de bassin le 26 Avril 2018 :

« Le Comité de Bassin, réuni en séance plénière le 26 avril,

Considérant :

- a) L'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau ;
- b) L'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux ;
- c) La nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- d) Le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin ;
- e) Les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin ;
- f) La nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'Etat, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau ;
- g) L'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10^e programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11^e programme (292 millions d'euros d'aide par an) ;
- h) Que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017) ;
- i) Que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10^e programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros ;
- j) Que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB.

Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin.

Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11^e programme pluriannuel d'intervention.

Manifeste son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans.

Exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

Conteste l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'Etat qui prend effet à compter de 2018.

Exige que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11^{es} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention.

Souhaite participer aux Assises de l'eau et Attend qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever.

La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin de Loire-Bretagne.

Elle sera également soumise à toutes les collectivités et à tous les acteurs de l'eau. Ils seront invités à délibérer pour adhérer à son contenu et en informer eux aussi le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire. »

Il est proposé au Comité d'adhérer à la motion.

Monsieur PASSE signale avoir délibéré favorablement pour cette motion au sein du conseil municipal de MONTIGNY et qu'il n'y a pas de raison de ne pas afficher son accord avec cette motion.

Madame SAINT-GENEST précise que les élus seront invités à signer l'annexe qui accompagnera la délibération.

Pour : 32
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

- Création d'un poste de chargé de mission » (Catégorie B – 3 mois) à temps complet (délibération n° 30/2018 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)

Projet de délibération sur table n° 30/2018

Création d'un poste de « chargé de mission » (Catégorie B – 3 mois) à temps complet

Le Président expose :

Considérant un surcroît de travail pour la cellule animation, lié à :

- Un taux d'acceptations des interventions plus important que celui envisagé au démarrage du programme ;
- L'accroissement du degré d'ambition de plusieurs interventions ;

Afin de répondre à ces besoins, il est proposé de renforcer la cellule technique de la collectivité et de créer un poste de chargé(e) de mission ;

À ce titre, la personne recrutée sera, sous l'égide de l'équipe déjà en place, principalement chargée :

- de finaliser des projets en cours de développement, notamment lié au projet de stage 2018 ;
- de suivre plusieurs chantiers ;
- d'aider à mettre en place le programme de suivi du Contrat Territorial ;
- ...

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Contrat à Durée Déterminée « accroissement temporaire d'activité, établi en application des dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 Janvier 1984 modifié » sera établi du 24/09/2018 au 24/12/2018 à raison de 35/35ème à l'équivalence de grade de Technicien Contractuel pour occuper les missions citées ci-dessus.

Le Technicien contractuel sera rémunéré à l'indice brut 366 / majoré 339.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver la création d'un poste de chargé(e) de mission ;
- d'autoriser le Président à recruter ledit chargé(e) de mission ;
- d'autoriser le Président à signer tout document utile relatif à l'embauche ;
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget ;
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Centre Val de Loire et de tout autre partenaire susceptible d'apporter son concours financier, concernant les frais de personnel ainsi que les dépenses de fonctionnement liées au poste.

Pour : 32
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Monsieur JOLIVET explique le bon travail et l'investissement de Mme GAHON. Cette possibilité de prolonger son stage se fera avec l'accord des partenaires qui ont été sollicités et grâce au budget de fonctionnement associé au poste désormais vacant de M. VISI. Ce contrat est à prévoir sous réserve des aboutissements des recherches d'emploi de Mme GAHON et que dans tous les cas, il sera apprécié par un futur employeur, la proposition de la collectivité de prolongement de son stage par un contrat à durée déterminée.

Monsieur BENOIT laisse la parole aux chargés de missions.

Monsieur JOLIVET indique les prévisions des travaux et études 2018 avec un « zoom » explicatif pour certaines opérations qui seront relatées par chacun des opérateurs à la suite de quoi il laisse la parole à M. DEBAIN :



3. POINT SUR L'ACTUALITE TECHNIQUE

Prévision des projets à mettre en œuvre en 2018

✂ Interventions liées à l'élevage			
➤ Clôtures et abreuvoirs sur le Moulon à Menetou-Salon (Vincent P)	Technique	Renier	
➤ Clôture et abreuvoirs sur l'Auxigny à St-Martin-d'Auxigny (Vincent P)	Technique	Renier	
➤ Clôture et abreuvoirs sur le Moulon à St-Georges/Moulon / Fussy (Vincent P)	Technique	Renier	
✂ Restauration physique du lit			
➤ Recharge granulométrique sur le Marsiauge à Ste-Solange (Guillaume D)	Technique	En consult	
➤ Restauration de berges/ZH sur l'Auxigny à St-Martin d'Auxigny (Jérémy J)	Technique	BBF	
➤ Gestion d'un atterrissement sur le Barangeon à Vignoux/B (J, GD, VP)	est	SIVY / CD18	
➤ Réouverture de la Guette [Projet travaux communaux] (Jérémy J)	Justificatifs	BBF	
✂ Restauration continuité			
➤ Restauration passage à gué sur l'Oustier à Rians / Ste-Solange (Vincent P)	Technique	Renier	
➤ Restauration passage à gué sur le Colin à Aubinges (Guillaume D)	Technique	Millet	
➤ Recharge au droit d'un ouvrage sur le Colin à Morogues (Guillaume D)	Justif	Millet	
➤ Echanturage sur un ouvrage de l'Oustier à Moulin/Y (Jérémy J)	est	Phase diag	
➤ Dérasement d'une seuil béton sur le Moulon à Bourges (Vincent P)	Technique	Tarvel	
➤ Restauration continuité gué sur le Colin à St-Germain (Guillaume D)	Justif		
✂ Etude (SIVY ou Prestataire)			
➤ Etude continuité / ouvrages de Bourges à Osmoy ((Jérémy J)	2018 & 2018	3 offres,	
➤ Développement d'un projet de restauration sur l'Auxigny à St-Palais (par Zélie G)	2019	analyse en cours	
➤ Développement d'un projet de restauration sur le Langis à St-Michel de Volangis (/)	2019	Phase étude	
➤ Suite de l'étude Ouvrages de l'Yèvre aval (Bureau d'étude Hydro-M) (Jérémy J)	2016-2018	Phase étude	
➤ Etude Bilan Contrat Territorial (Bureau d'étude GEONAT) (Jérémy J / Vincent P)	2016-2018	Fin d'étude	
	Justificatifs	Démarrage	

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Prévision des projets à mettre en œuvre en 2018

- ✕ Intervention sur la végétation (embâcles, plantation, coupes)**
- Plantations à Avord, Gron, Ste-Solange, Vallée de l'Yèvre (Vincent P / Guillaume D)
 - Retraits d'embâcles à Bourges, Savigny-en-Septaine (Vincent P)
 - Coupe de 90 peupliers à Berry-Bouy (Jérémy J)
 - Suivi coupes peupliers à Bourges (Vincent P)
 - Gestion « invasives »

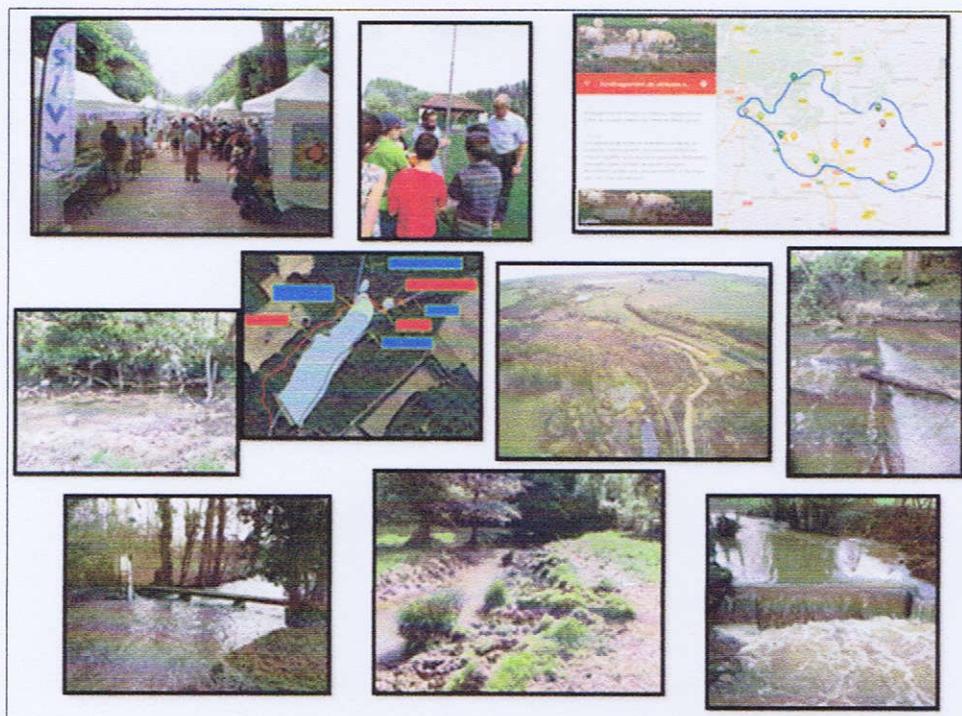
Nov	En consult
à Juin	ASER + R
Juillet/août	St-Eloy P
	Ville Bourges
Juill à nov	ASER

Suivi à mettre en œuvre en 2018

- Suivi site de démonstration de Gron (Physico-Chimie, temp, IMG + accompagnement IFR, CARHYCE, Gestion « invasives »)
- Suivi biologique av travaux à St-Palais IBD IBG (IFR par la FDAAPPMA)
- Suivi biologique av travaux à St-Martin d'Aux (IFR)
- Suivi thermique étude continuité
- Pêches prospectives 2018 (Yèvre, Marsisage, Ouatier, ...)
- Analyses sédimentaire « travaux 2018 »

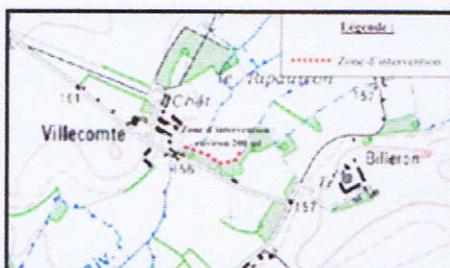
	Labo de T
	RIVE
	RIVE
	SIVY
	FDAAPPMA
	Athos ou Eurofins

- Autres :** Passe à poissons au Moulin Bablou, rivière de contournement Dournon



3. POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Restauration d'un segment du Marsiauge (Ste-Solange)



Rapport explicatif de 27.p, consultation en cours

Etape 1 : analyse des sédiments

Etape 2 : Défrichage et coupes ponctuelles

Etape 3 : remobilisation de 80m³ de vases mélangés avec une recharge granulométrique afin de constituer des « banquettes ». Evacuation de 33 m³ sur une parcelle aux abords.

Etape 4 : recréation d'un lit sinueux avec diversification de faciès respectant une pente de 0,165%.

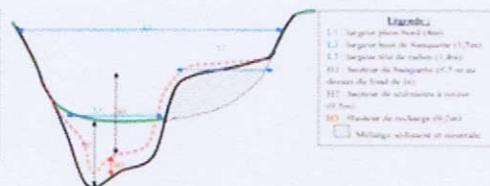
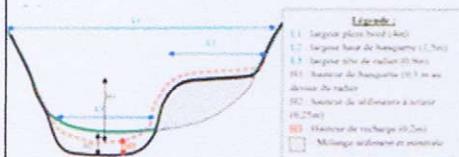
Etape 5 : reconstitution d'un matelas alluvial (118m³ de mélange alluvionnaire) support de ponte pour l'espèce cible (truite)



3. POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Restauration d'un segment du Marsiauge (Ste-Solange)

Faciès d'aménagement	Limites	Largeur moyenne	Superficie	Volume de recharge
Raiders	40 m / 200 m	1,2 m	48 m ²	10 m ³ + 1 m ³
Astres	160 m / 200 m	1,7 m	272 m ²	60 m ³
Banquettes	200	1,5 m	300 m ²	23 m ³ + 80 issus du retrait de dépôt vaseux + 25 m ³
TOTAL				118 m ³ + 80 issus du retrait de dépôt vaseux

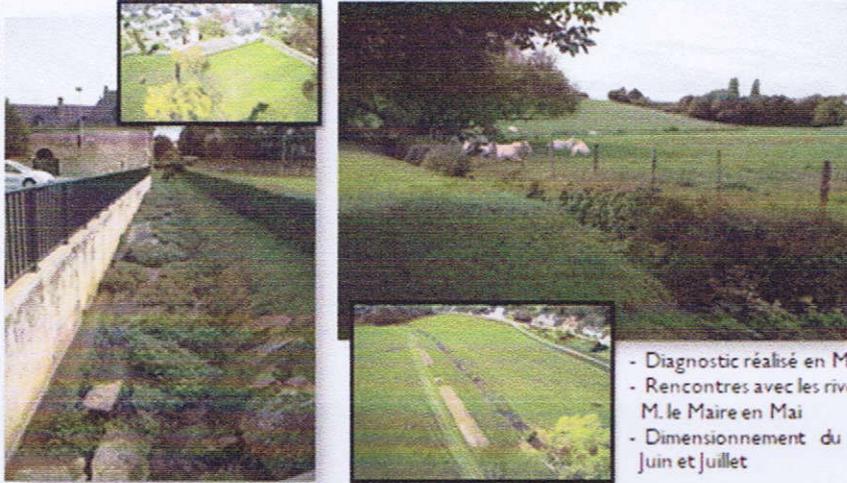


Madame Zélie GAHON mentionne son projet de stage :

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Restauration d'un segment de l'Auxigny (St-Palais)

Recréer un cours d'eau avec un fonctionnement plus naturel en secteur semi-urbain sur une longueur de 350m – Action prévue au Contrat Territorial (50 à 100 k€)

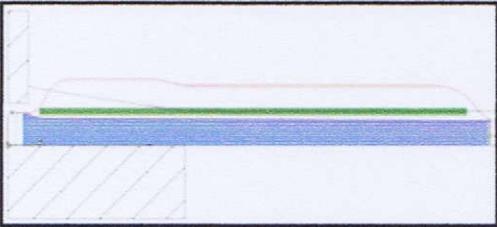


- Diagnostic réalisé en Mars et Avril
- Rencontres avec les riverains et M. le Maire en Mai
- Dimensionnement du projet en Juin et Juillet

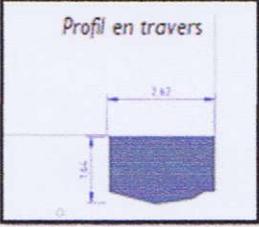
3. POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Restauration d'un segment de l'Auxigny (St-Palais)

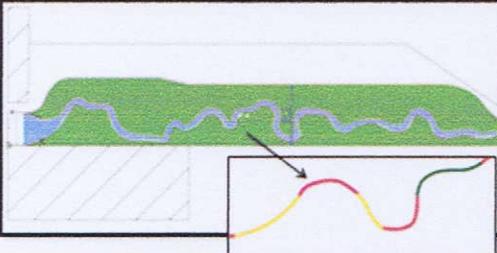
SITUATION ACTUELLE : Cours d'eau contraint en crue = incision, fragilisation d'infrastructures



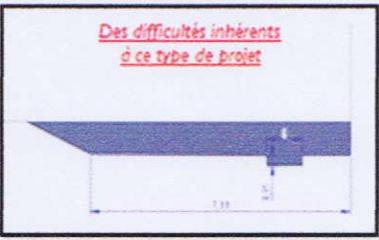
Profil en travers



APRES RESTAURATION : création d'une zone de dissipation « semi-naturelle », meilleure dynamique du cours d'eau : création de sinuosités = linéaire final du lit mineur : environ 410m



Des difficultés inhérents à ce type de projet



Monsieur JOLIVET mentionne des difficultés actuelles liées à un réseau (assainissement) qui passe sur une partie du projet.

Monsieur OZON affiche sa satisfaction du travail de Madame GAHON qui passe beaucoup de temps sur la Commune et espère que les difficultés telles que les réseaux ne viendront pas contrarier le projet.

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Dérasement d'un seuil béton sur le Moulon (Bourges)



- Absence d'usage de l'ouvrage, effet retenue banalisation des habitats
- Intervention réalisée par l'entreprise TARVEL de Bourges (3 juillet)

20

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Retrait d'un embâcle sur le Moulon (Bourges)



- Risque d'accumulation de végétaux ou de remobilisation à l'aval (pont, habitations ...)
- Intervention réalisée par l'association ASER de Bourges (26-27 juin)

21

3. POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Gestion « invasives »



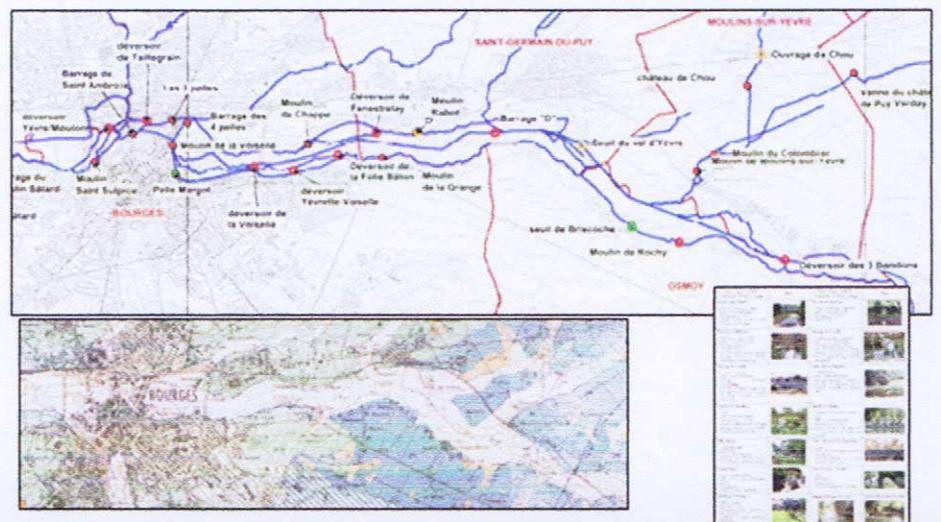
- Coupe de berce du Caucase à Saint-Germain-du-Puy, arrachage manuel de jussie et d'ambrosie à Avord, fauche de renouée du Japon à Saint-Martin d'Auxigny
- Interventions par l'association ASER de Bourges prévues du 9 au 13 juillet

22

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Territoire général concerné :

L'Yèvre et ses bras, du Moulin-Saint-Sulpice au barrage des 3 Bondons



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Seuil du Mavois/St-Sulpice



Moulin de la Voiselle



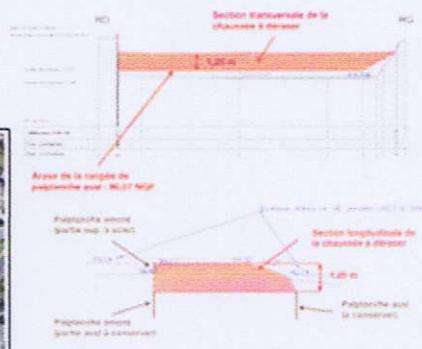
Barrage D



Seuil de St-Germain



Barrage des 3 Bondons



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

La mission se répartira en 6 phases :

Phase 1 : Etat des lieux général et analyse sommaire de tous les ouvrages (20 à 30 ouvrages)

Phase 2 : Analyse des influences des ouvrages et du fonctionnement hydrologique et sédimentaire du secteur d'étude (étude des extrêmes hydrauliques)

Phase 3 : Analyse précise de six (6) ouvrages situés sur un axe prédéfini

Phase 4 : Note sur la valeur paysagère, patrimoniale et économique des sous-secteurs

Phase 5 : Développement de scénarii au stade d'esquisse (ESQ)

Phase 6 : Développement des 6 esquisses aux stades AVP puis PRO ainsi que leurs interventions connexes

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Etude bilan programme 2012-2016 bassin du Barangeon

Restoration physique du lit mineur :

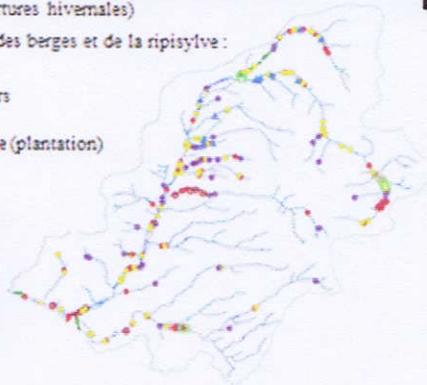
- retrait d'embâcles dans le lit mineur
- recharges granulométriques (fayère - truite fario)

Restoration de la continuité écologique :

- suppression d'ouvrages
- aménagement d'ouvrages (création d'échancrure, recharges granulométriques)
- aménagement et remplacement de passages busés par des dalots
- gestion d'ouvrages (ouvertures hivernales)

Interventions aux niveaux des berges et de la ripisylve :

- installation de clôtures
- aménagement d'abreuvoirs
- protection de berges
- restauration de la ripisylve (plantation)



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Etude bilan programme 2012-2016 bassin du Barangeon

Financement : 80% Agence de l'Eau ; 20% SIVY

Bureau d'étude retenu : GEONAT (Limoges)

Montant acté : 31 368 € TTC

Durée prévue : 6 mois

Démarrage : 13 juin 2018 (réunion de démarrage) – Démarrage terrain : le 9 juillet

Organisation :

- Mise en place d'un arrêté de passage sur parcelles privées non clôturées, communes prévenues et affichage possible en mairie (en cours) ;
- demande de circulation véhicules sur parcelles « ONF »

Accompagnement du bureau d'étude : J. JOLIVET (étude générale) et V. PALOMERA (terrain)

Suivi de l'étude au sein des membres du bureau d'élus : G. BENOIT (Président), C. JAUBERT

Comité de suivi : AELB, Région, Département, SIVY (Mme JAUBERT, M. BENOIT), DDT/AFB,

DREAL FDAAPPMA18, ONF SAGE YEVRE-AURON

Réunions : 3 réunions en plus de la réunion de démarrage



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

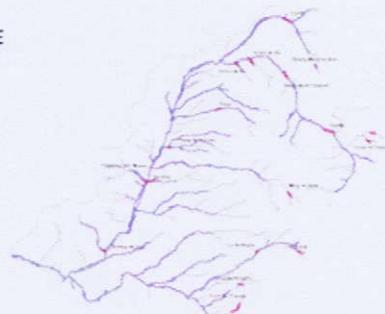
Etude bilan programme 2012-2016 bassin du Barangeon

3 PHASES :

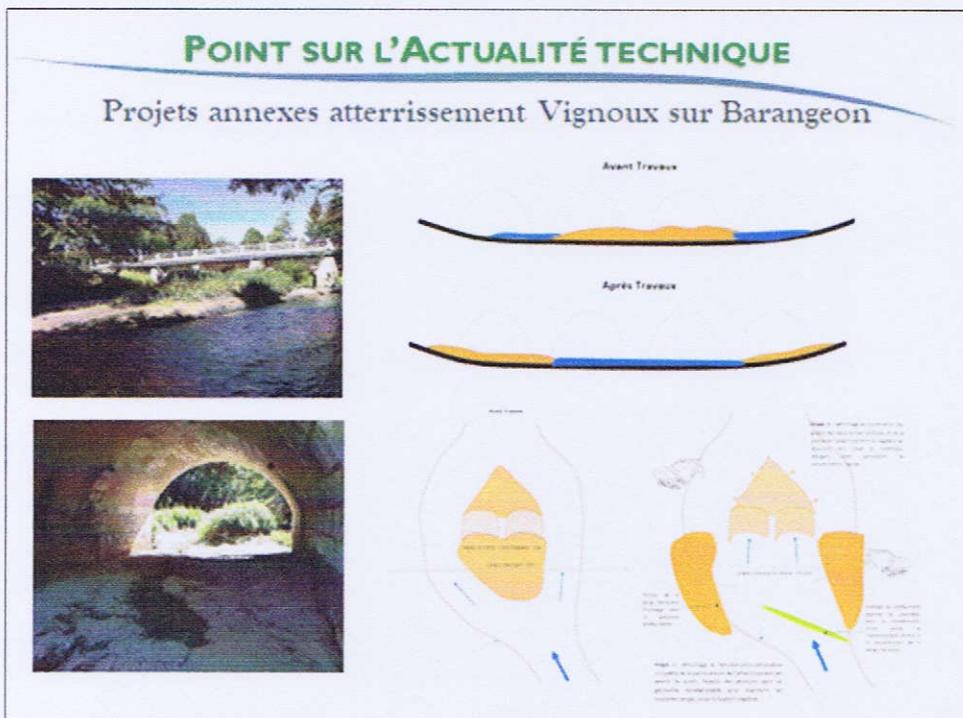
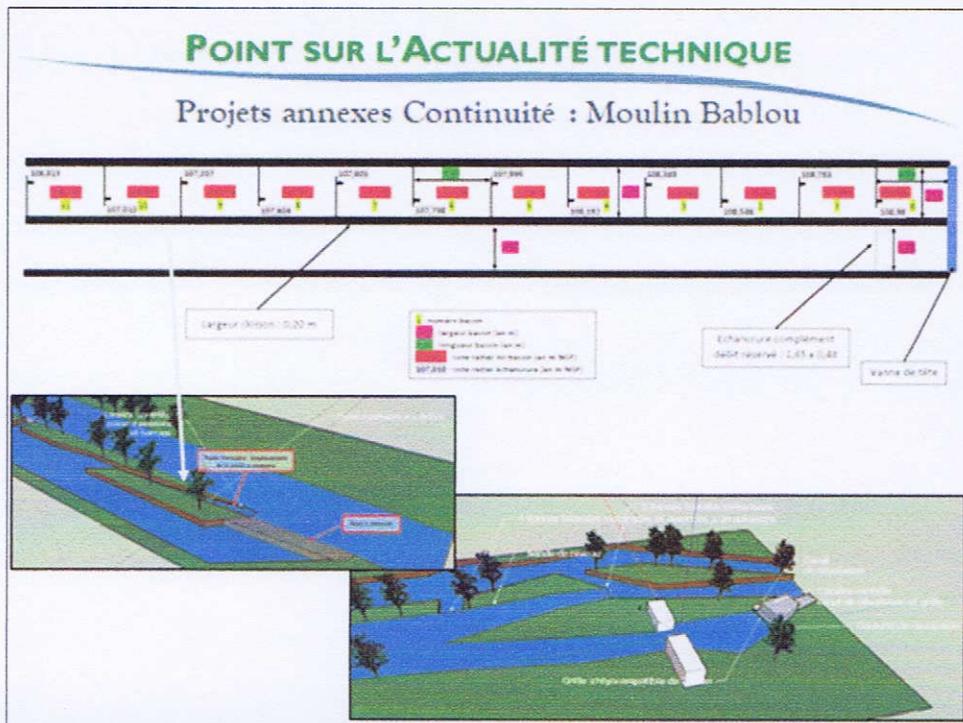
- **EVALUATION** : PROSPECTIONS TERRAINS, ANALYSE DES TABLEAUX DE BORDS FINANCIERS, ENQUÊTE AUPRÈS DU COMITÉ DE PILOTAGE, DES ÉLUS, DES RIVERAINS

- **DIAGNOSTIC** : ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

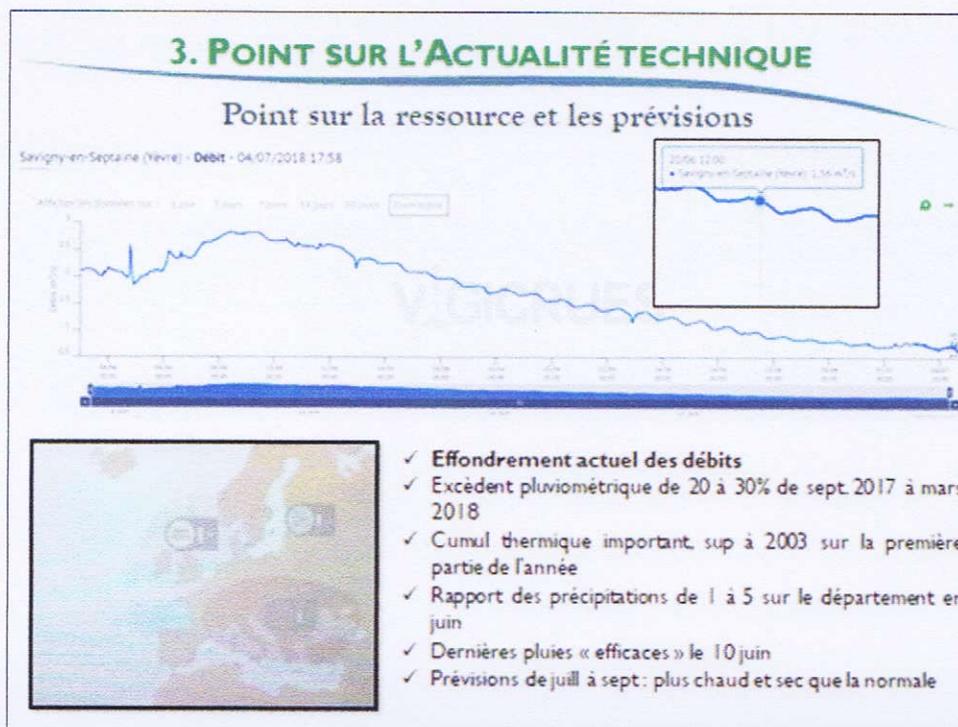
- **PROGRAMMATION** : INTERVENTION À COURT TERME ET ORIENTATIONS À LONG TERME



Monsieur JérémY JOLIVET mentionne les projets annexes :



Monsieur Jérémy JOLIVET termine par le point sur la ressource et les prévisions :



Monsieur BLIAUT souhaite faire un point sur l'étude des ouvrages de la vallée de l'Yèvre et s'inquiète que beaucoup de temps ce soit passé sans avoir de nouvelles de l'étude.

Monsieur JOLIVET répond que le bureau d'étude a rencontré des difficultés avec le départ du chargé d'étude. Le dossier a été repris par une nouvelle chargée d'étude (Mme Camille BEI) qui est venue sur le terrain en juin 2018. La dernière phase est en cours de rédaction et le prochain comité de pilotage (final) se réunira le 19 juillet 2018.

Monsieur BLIAUT se préoccupe des positions prises par le comité de pilotage qui ne sont pas toujours en adéquation avec les souhaits des propriétaires en évoquant notamment l'ouvrage de la Laiterie.

Monsieur JOLIVET accompagné de Monsieur COSSON répondent avoir respecté les décisions du comité de pilotage dans lequel se positionne les financeurs de l'étude. Que cette diffidence a eu lieu lors de l'affermissement des tranches des esquisses pour développement au stade AVP/PRO de l'étude.

L'étude ira à son terme sur les scénarios choisis mais rien n'empêche les propriétaires de reprendre un scénario au stade esquisse et de l'avancer à son tour jusqu'aux stades finaux d'une mission de MOE avec DLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 19h45 suivi d'une collation.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

18 JUIL. 2018



Le Président du SIVY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA VALLEE D'YEVRE
Siège : Mairie de BOURGES

Monsieur Gilles BENOIT